



FÉDÉRATION DE TIR DU CANADA

Titre de la politique : Politique sur Annulation/Absence/Retard avec l'équipe de support intégré (ESI)

N° de politique : 2019.001

Date d'entrée en vigueur : July 1, 2020

Dernière révision : July 26, 2020

RESPONSABLE DE LA POLITIQUE : Comité de haute performance (CHP)

CONTACT : Vice-président, Haute performance (VPHP)

1. Objectif de la politique :

Clarifier les attentes et les conséquences d'un retard, d'une absence, d'une demande de changement d'horaire ou d'une annulation d'une session de performance mentale.

2. Procédure :

Retard à une session :

- Le consultant de performance mentale (CPM) attendra l'athlète 10 minutes avant d'annuler. Si l'athlète se présente dans ces 10 minutes, la session se déroulera durant le temps restant.
- Toute session où l'athlète ne se présente pas après les 10 premières minutes sera annulée et facturée à l'athlète au taux de 55 \$/session.
- Les athlètes qui seront en retard pour 3 sessions ne recevront plus de services du CPM défrayés par le budget du Programme haute performance (PHP) et pourraient recevoir d'autres sanctions du CHP.
- Les excuses pour des circonstances exceptionnelles pourraient être considérées.

Absence/Annulation/Déplacement des sessions :

- Les annulations ou remises des sessions avec le CPM doivent être faites 24 heures d'avance (si ce sont des sessions faisant partie du budget du PHP).
- Toute session que l'athlète manque ou annule dans les dernières 24 heures sera facturée à l'athlète au taux de 55 \$/session.
- Si l'athlète manque/annule/remet 3 sessions dans les dernières 24 heures ne recevra plus de session avec le CPM payé par le budget du PHP ET l'athlète pourraient recevoir d'autres sanctions du CHP.
- Les excuses pour des circonstances exceptionnelles pourraient être considérées. Veuillez les faire parvenir au VPHP. Les règles habituellement appliquées sur le marché du travail s'appliquent. Les excuses ne devraient pas se répéter de façon abusive.

Le CPM doit informer le VPHP de toute session manquée ou annulée (en respectant la règle des 24 heures) sur une base hebdomadaire.